

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_038 | Rue d'Ulm, circa 1944-1950.CollectionBoite_038-3-chem | Le droit. Item\[Théorie du droit chez Kant - suite\]](#)

[Théorie du droit chez Kant - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb038_f0086

SourceBoite_038-3-chem | Le droit.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

- as la devance, le motif est le devoir
- le droit, le motif est extr à la loi 86

2 types de rapports. que veut dire "motif extr à la loi"

1 quelle est la nature du motif extr ? Il y a une part "du pu psychologiques déterminants de l'arbitraire" sur l'au des aversions, mais qu'ils doivent être coacts, sans être du intérêt.

Pourquoi le recours au psychologie ? Parce que l'h. peut se trouver dans des conditions empiriques un problème. De le motif extr sauvegarder la morale. C'est la morale mondaine, qui oriente l'actuel h. à faire ou à éviter.

2 le motif extr concerne aussi le rapport avec les autres ? - Est-ce que cette extériorité des h. est due à l'extériorité de la nature empirique ? Non, la nature est un ; c'est la nature phénoménale.

De cette nature empirique, il peut bien venir cette extériorité au triomphe de la loi morale.

l'extériorité a 2 sens - la nature empirique - la nature déjà informée

l'extériorité est forme d'extériorité ; c'est parce qu'elle est sans contenu qu'elle peut s'identifier avec l'intériorité



Le droit

B - La contrainte

Le droit a pour but de pur obstacle à l'arbitraire empirique . Le droit et la contrainte ne sont qu'une seule et même chose (encrelle).

Peut-on l'interdire en présence ? on peut éviter cela en distinguant les 2 natures. Dans le cas de la contrainte, 2 libertés

- 1 - celle qui ne vult de la liberté universelle
- 2 - celle qui veut la liberté universelle

Il ne peut y avoir de conflit de devoirs

La contrainte est faute pure de la nature : elle est libre que la forme extrême de l'accord des libertés. L'existence du droit même l'infirmité du devoir.

On peut dire s/ le droit sans nier s/ le devoir.

C - La propriété

Description formelle en 2 HUS

- 1 - indépendant de l'objet possédé
- 2 - elle concerne seulement le rapport

1 - indépendante à l'égard de l'objet

- m le travail (on peut travailler l'champ sans le posséder) - m le besoin.

2 niveaux de la propriété.